

Mandat de négociation Suisse-UE

Position de l'USS

CPE-CN, 29 janvier 2024

Daniel Lampart, USS

Suisse: salaires les plus élevés + seul pays dépourvu de frontières linguistiques « naturelles » = besoin d'une protection optimale

Salaire mensuel médian (2018, médiane, en francs)

Suisse	6248
Norvège	5345
Danemark	5115
Belgique	3781
Suède	3725
Allemagne	3658
Finlande	3483
Royaume-Uni	3277
Autriche	3196
France	2766
Espagne	2053
République tchèque	1217
Portugal	1072
Pologne	1035
Roumanie	797
Bulgarie	517

(Source : Eurostat, CHF/EUR: 1,136)



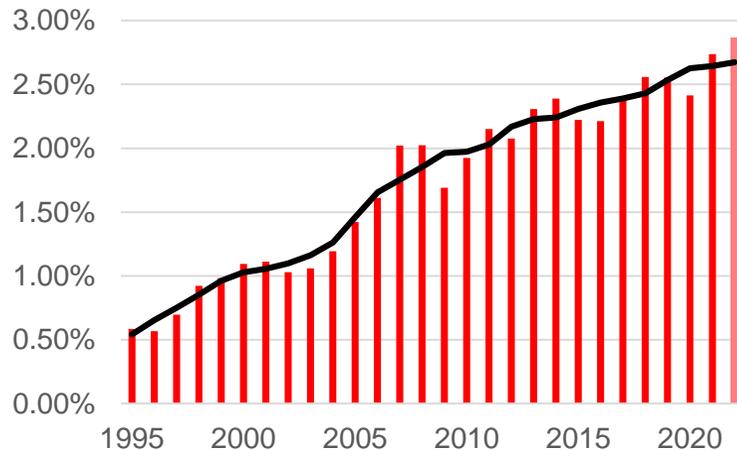
La moitié de l'UE pourrait travailler en Suisse dans sa langue maternelle !
Les pays limitrophes ont une population de 220 millions d'habitants –
par rapport à la Suisse qui compte 8,7 millions d'habitants.

Spécificités de la protection des salaires en Suisse

- Les partenaires sociaux contrôlent les CCT et sanctionnent les infractions aux dispositions conventionnelles (système unique en Europe).
- Niveau de contrôle élevé dû au niveau salarial élevé – la Suisse est « championne d'Europe » des contrôles (en chiffres absolus ± autant de contrôles qu'en Allemagne, pays presque dix fois plus grand).
- Les cantons contrôlent les salaires dans les branches sans CCT nationale.
- Introduction de mesures d'accompagnement (FlaM) liées au besoin de protection spécifique (délai d'annonce préalable, caution, interdiction d'offrir ses services, mesures contre l'indépendance fictive, responsabilité solidaire, attestations de conformité à la CCT, etc.).
- juridiquement, la protection des travailleurs en Suisse est au même niveau que la liberté du commerce – contraste avec la primauté des « libertés fondamentales » dans le marché intérieur européen, où les mesures nationales de protection doivent être justifiées et « proportionnelles ».
- En cas de détachement : UE = prise en compte des frais du pays d'origine des entreprises ; Suisse = remboursement des frais suisses.

Protection des salaires : évolution problématique

- Sous-enchère répandue : env. 20% d'infractions salariales.
- Très forte augmentation du travail temporaire depuis sa libéralisation dans l'ALCP.



- Érosion des CCT due au nombre croissant de petites entreprises qui ne sont pas membres d'associations patronales.

Position de l'USS sur la protection des salaires

- La protection des salaires doit être garantie en Suisse ; les problèmes du travail temporaire et de l'érosion de la base des CCT doivent être réglés.
- Le «*common understanding*» péjore le niveau de protection :
 - Suppression de la caution dans la plupart des cas;
 - La réduction du délai d'annonce complique les contrôles dans le système fédéraliste qui demande du temps;
 - Fin du remboursement des frais suisses;
 - Interdiction d'offrir ses services fortement édulcorée;
 - Compétence de la CJUE pour le règlement des litiges – même dans les domaines où des immunisations sont accordées (densité des contrôles, etc.).
 - ...
- Des améliorations s'imposent dans les négociations (prise en charge des frais, interdiction d'offrir ses services, caution).
- Problèmes à régler : travail temporaire et base pour l'extension des CCT.

Autres problèmes du document « *Common understanding* »

- La Suisse aurait besoin d'un accord de coopération avec l'UE pour son réseau électrique à très haute tension, mais...
- ... la libéralisation complète du marché de l'électricité est inacceptable :
 - La reprise du droit européen obligerait à démanteler les entreprises d'approvisionnement efficaces et intégrées (art. 5 de la directive 2019/944).
 - L'approvisionnement de base n'est prévu que pour les « clients résidentiels vulnérables et en situation de précarité énergétique » (art. 5). Le « modèle de choix » n'existe pas («*Wahlmodell*»).
- Le transport ferroviaire international de voyageurs devrait lui aussi être libéralisé. Les compagnies de chemin de fer suisses en feraient les frais et la population n'y gagnerait rien.

Position de l'USS en vue des négociations

- La Suisse doit négocier des exceptions étendues en faveur de la protection des salaires (prise en compte des frais, interdiction d'offrir des services, caution).
- La protection des salaires doit être améliorée sur sol suisse, afin de résoudre les problèmes actuels liés au travail temporaire et aux CCT, ainsi que d'exploiter les ressources de la numérisation dans le cadre de l'exécution.
- Les négociations ne doivent mettre en péril aucun service public (pas de libéralisation du marché de l'électricité ni du rail).